

LES ESSARTS LE VICOMTE



NOTE D'INFORMATION

BUDGET 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 21 avril 2026

1. VOTE DU CFU 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE : BUDGET GÉNÉRAL 2026

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». M. Le Maire de LES ESSARTS LE VICOMTE rappelle à l'assemblée délibérante que la commune s'est portée volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique. Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2022. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC de Vitry Le François et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire, s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, 1^{ER} Adjoint, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET GÉNÉRAL

Extrait du Compte Financier Unique 2025 – Annexe Présentation générale du Compte Financier – Vue d'ensemble

CFU 2025 Budget Principal de la Commune		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2025	84 146.41	120 898.26	+ 36 751.85
	Résultats antérieurs reportés (2025) 1068		+46 993.17	+ 46 993.17
	Résultat de clôture de l'exercice 2025			+ 83 745.02
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2025	46 043.46	16 321.81	-29 721.65
	Résultats antérieurs reportés		+31 922.89	+31 721.65
	Résultat de clôture de l'exercice 2024			+ 2 201.24
Total général (+ 83 745.02 + 2 201.24)				+ 85 946.26
Restes à réaliser au 31/12/25	Investissement	-19 967.56	+0.00	-19 967.56

VU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,
VU les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,
VU la délibération autorisant le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique dès l'exercice 2025,
VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
VU le Compte Financier Unique 2025 présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le Compte Financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au Compte Administratif et Compte de Gestion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 pour le budget général,
- DE DÉCLARER toutes les opérations 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

2. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a

- par délibération en date du 21 avril 2026, approuvé le CFU de l'exercice 2025 :
 - dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **83 745.02 €**,
 - dont la **section d'investissement** faisait apparaître :
 - un **solde d'exécution globale** de **+ 2 201.24 €**
 - un **solde de restes à réaliser** de **- 19 967.56€**entraînant un **besoin de financement** (compte 1068) de **- 17 766.32**.

Il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Dans ces conditions, l'assemblée,

- Vu les **états des restes à réaliser** au 31 décembre 2025.
- Considérant **les besoins recensés** pour l'exercice 2026.
- Considérant que le budget de 2025 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 16 385.71€,

DECIDE, sur proposition du maire, d'affecter au budget de l'exercice 2026 le **résultat** comme suit :

- **affectation en réserves** (compte 1068) de **- 17 766.32€**
- **report** du solde de l'excédent, en section de fonctionnement, (ligne 002 en recettes) soit : **65 978.70€**.
- **report** du solde de l'excédent, en section d'investissement (ligne 001 en recettes), soit **+2 201.24 €**.

3. VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Il est proposé au Conseil municipal de ne procéder à aucune hausse des taux d'imposition pour l'année 2026.

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Proposition taux 2025
TH	6.60 %	6.60 %	-	-	-	-	-	-
TFPB	4,40 %	4,40 %	4,40%	19,91%	19,91%	19,91%	19,91%	19,91 %
TFPNB	3,66 %	3,66 %	3,66%	3,66%	3,66%	3,66%	3,66%	3,66 %
CFE	7,61 %	7,61 %	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	7,61 %
THRS						6.60%	6.60%	6.60%

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions comme énoncé ci-dessous :

ASSOCIATIONS/STRUCTURES	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Prop. 2025
POMPIERS									
Union départementale sapeurs pompiers	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
LOISIRS - CULTUREL									
FREPE Esternay	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
SCOLAIRE									
APE LES ESSARTS LE VICOMTE	200 €	150 €	200 €	300 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
APE ESTERNAY							150 €	150 €	150 €
PATRIMONIAL									
Les amis de nos églises	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
PATRIOTIQUE									
Mondement 14	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50, €	50 €	50 €	50 €
Associations anciens combattants Esternay	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Le Souvenir français – Sézanne								50 €	50 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE									
Ma Dynamique Locale – Sézanne		100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
SOCIAL									
ADMR CONNANTRE ET ENVIRONS					100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
ADMR Esternay		200 €			200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
TOTAL A ATTRIBUER	850 €	1.640 €	1.200 €	650 €	850 €	850 €	1000 €	1.000 €	1.050 €

+

SUBVENTIONS DIVERSES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sorties, voyages, subventions exceptionnelles...	188 €	60 €	500 €	100 €	150 €	350 €	300 €	250 €
TOTAL RESTANT	188 €	60 €	500 €	100 €	150 €	350 €	300 €	250 €

=

Montant ARTICLE 6574	1.300 €
-----------------------------	----------------

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget pour l'année 2026.

Monsieur le Maire présente le détail du budget primitif en section fonctionnement puis en section investissement.

Le Conseil Municipal vote le budget unique 2026 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- En section de fonctionnement : **187 535.70 €**
- En section d'investissement : **45 307.56 €**

BP 2026 - SECTION FONCTIONNEMENT

En euros (€)	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au budget 2026	187 535.70 €	121 557.00€
Résultat de fonctionnement reporté		65 978.70 €
Total de la section de fonctionnement	187 535.70 €	187 535.70 €

BP 2026 - SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au budget 2026	25 340,00 €	43 106.32€
Restes à réaliser	19 967.56 €	0 €
Résultat de d'investissement reporté		2 201.24€
Total de la section d'investissement	45 307.56 €	45 307.56 €

TOTAL

Total équilibré en dépenses et en recettes à	232 843.26 €
--	---------------------

6. NIVEAU D'ENDETTEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les emprunts contractés par la commune depuis 2009 et indique que l'endettement de la commune est maîtrisé.

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt relatif à la traverse de la rue d'Esternay s'est soldé le 15 février 2024.

> Emprunt : Traverse rue d'Esternay (SOLDE)

Montant : 150.000,00 €
Montant total du : 201.703,80 € (avec intérêts)
Durée : 180 mois (15 ans) – 2009 à 2024
Organisme : Caisse d'Epargne
N° de crédit : 8520342
Taux : 4,11%
Capital restant dû au 15/02/24 : **0,00 €**

> Emprunt : Tracteur (SOLDE au 21 avril 2026)

Montant : 15.000,00 €
Montant total du : 15.000,00 € (sans intérêts)
Durée : 48 mois (4 ans) – 2021 à 2026
Organisme : Crédit agricole
N° ligne de prêt : /
Taux : 0 %
Capital restant dû au 01/01/26 : **3 750,00 €**

Monsieur le Maire précise que **1 emprunt** est encore en cours (au 21 avril 2026). Il précise que le taux de cet emprunt est de 0% ce qui ne pénalise aucunement la section de fonctionnement.

> Emprunt 1 : Mairie/Salle des Fêtes (EN COURS)	
Montant : 159.800,00 €	
Montant total du : 159.800,00 € (avec intérêts)	
Durée : 240 mois (20 ans) – 2017 à 2037	
Organisme : Caisse des dépôts et consignations	
N° ligne de prêt : 5153543	
Taux : 0 %	
Capital restant dû au 01/01/26 : 87 890,00 €	

Monsieur le Maire précise donc que l'encourt total des emprunts s'élève au 1^{er} janvier 2026 à **91.640€**.

> Total emprunts communaux :	
Capital restant dû au 01/01/26 : 91 640.00 €	
Soit 645.35 €/hab. (142 hab. 01/01/26)	

ENDETTEMENT	Au 15/02/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Au 21/04/2026
Emprunt traverse rue d'Esternay	25.692.14 €	13.108,88€	0 €	0€	0 €	0 €
Emprunt Mairie/Salle des fêtes taux 0	119.850,00 €	111.860,00 €	103.870 €	95.880€	87.890 €	87.890 €
Emprunt taux 0 4 ans Tracteur	/	15.000,00 €	11.250 €	7.500€	3.750 €	0 €
TOTAL	145.542,14 €	139.968,00 €	115.120 €	103.380 €	91.640 €	87.890 €
Ratio dette / hab.	1.024,94 €	908,12€	789,85€	728.02€	645,35 €	618,94€